

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant suspension d'engagement
du caporal Anne-Sophie MOLARD
du CIS CARMAUX

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU la demande de suspension d'engagement du caporal Anne-
Sophie MOLARD en date du 9 juillet 2015, pour une durée de dix mois,

VU l'avis favorable du comité de centre de CARMAUX,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

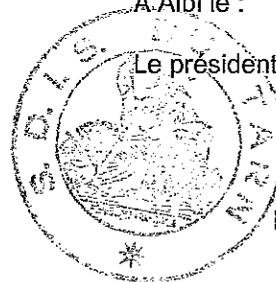
ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'engagement du caporal Anne-Sophie MOLARD, sapeur-pompier volontaire au centre de secours
de CARMAUX, est suspendu, à sa demande, à compter du 1er août 2015, pour une durée de dix mois.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 23 JUIL. 2015

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.***